

EDITORIAL

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

Deux années ont passé et nous voilà déjà au bout de ce mandat. Alors, simplement et avant que Serge Anouchian ne prenne ses fonctions en ce début du mois de janvier, je souhaitais une nouvelle fois partager avec vous sur la vie de votre CRCC et de la Profession.

Comment entamer ces quelques lignes sans que je m'adresse à vous pour vous dire tout le plaisir et l'honneur que vous nous avez réservés dans le secret des urnes et vous en remercier chaleureusement.

Au-delà des scores, ce fut pour nous le témoignage le plus éclatant de ce qu'une politique simple, fondée sur l'écoute de tous, la proximité, la disponibilité et aussi sur la défense de nos convictions, est le meilleur moyen, à la fois, pour vous servir et servir la profession.

Avec l'ensemble du Conseil Régional, nous nous y sommes employés pendant ces deux années. Sans doute aurions nous pu faire « plus et mieux ». Mais je crois sincèrement que l'énergie dépensée sans compter par nombre de vos élus fut efficace :

- L'ensemble de la profession est accueillie aujourd'hui dans un seul et même endroit.
- L'offre de formation passe désormais par une étroite collaboration avec l'ASFOREF.
- L'accompagnement juridique se développe et se structure.
- Le contrôle qualité, dans la tourmente imposée par le H3C, demeure un « havre » de confraternité et de pédagogie.
- Nos élus portent au sein de la CNCC l'ensemble de nos idées et convictions en étant le plus souvent les moteurs de bien des réflexions, tant au niveau du Conseil National que des Commissions.
- La refonte et la mise à jour des outils.
- L'assemblée générale 2010 qui a permis, dans un cadre magnifique, de donner l'image d'un corps professionnel très concerné par les enjeux de notre métier et heureux de se retrouver pour partager des moments de pure convivialité.
- Le travail mené dernièrement pour que la CRCC soit présente dans le concert des réponses à donner au livre vert de Michel BARNIER (le sujet est traité page 3 de ce VITE LU).
- La mise en place avec le Tribunal de Commerce d'une procédure dématérialisée pour les missions qu'il nous confie (vous en trouverez une synthèse dans ce numéro).

Ces actions résultent toutes de l'engagement du plus grand nombre, au rang desquels, bien entendu, nous devons inscrire nos permanents. Que tous soient ici remerciés.

La CRCC va entamer une nouvelle page de son histoire, avec une nouvelle équipe. Et quelle équipe ! Jeune et expérimentée à la fois, tous, que ce soient les plus anciens ou les nouveaux, avec une envie folle de poursuivre et de faire évoluer ce qui a été réalisé depuis plusieurs mandats par nos prédécesseurs. Et « cerise sur le gâteau », j'ai le plaisir d'en faire partie.

Je serai donc dans les quatre années qui viennent au service de nos convictions, dans l'action et plus que jamais à votre service. Serge sait qu'il pourra compter sur moi. Les sujets et les enjeux ne manquent pas. Nous aurons de quoi dépenser « nos énergies ».

Avant de lui laisser la plume, je souhaite vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour ces fêtes de fin d'année. Revenons tous, début 2011, avec la certitude que notre Profession est belle et qu'elle aura de beaux jours devant elle.

Ensemble nous y parviendrons. Avec mes amicales et confraternelles pensées,

A très bientôt.

Confraternellement.



Didier-Yves RACAPÉ, président

🔍 Serge ANOUCHIAN élu
Président de la CRCC de
Paris

Commissariat aux apports
au Tribunal de Commerce
de Paris

p. 2

🔍 Le livre vert de Michel BARNIER

p. 3

🔍 Portail de la CRCC : Encore
plus d'outils à votre service

p. 4



Serge ANOUCHIAN, élu Président de la CRCC de Paris, prendra ses fonctions le 1er janvier 2011.

C'est avec un sentiment empreint d'humilité et de fierté que je vais succéder à la tête de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Paris à mon ami Didier-Yves RACAPÉ.

Fierté tout d'abord d'appartenir à cette grande famille comptable et plus particulièrement à celle des commissaires aux comptes, garant de la transparence et de la sécurité financières, indispensables à tout développement économique. Humilité cependant devant l'ampleur de la tâche à accomplir et vraisemblablement de l'attente que vous avez exprimée à travers un vote de soutien massif à nos idées et à nos équipes.

Soyez assurés qu'avec l'assistance de tout le Conseil, nous travaillerons sans relâche au profit de l'ensemble du corps professionnel afin de faire partager par l'ensemble du tissu économique la profonde conviction que nous avons de l'utilité du commissaire aux comptes au sein d'une économie de marché, en complémentarité et en parallèle à la mission de l'expert-comptable.

Rien ne se fera sans vous, votre participation, vos idées, votre soutien et même vos

critiques nous serons indispensables.

Je sais que je pourrai compter sur vous autant que vous pourrez compter sur mon indéfectible dévouement.

Serge ANOUCHIAN



Didier-Yves RACAPÉ et Serge ANOUCHIAN, le 15 décembre 2010 lors de l'élection du nouveau Président de la CRCC de Paris.

Mise en œuvre de la procédure dématérialisée avec le Tribunal de commerce de Paris.

Le mot de Christian de BAECQUE, Président du tribunal de commerce de Paris

Le Président du tribunal de commerce de Paris est particulièrement heureux de l'aboutissement des travaux menés depuis deux ans pour permettre l'échange de données informatiques dans la nomination des commissaires aux comptes, et ce pour deux raisons :

En premier lieu, parce qu'il s'agit d'un travail mené conjointement par la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, par le tribunal et son greffe ; c'est grâce aux efforts de tous que ces travaux ont pu aboutir. Je les en remercie très chaleureusement.

En second lieu, chaque partie concernée ne peut que se réjouir de cet échange de données qui permet rapidement d'enregistrer les requêtes, de les traiter dans un délai inférieur à 15 jours, comme le tribunal s'y est engagé dans le cadre de sa certification ISO 9001, et enfin de recevoir les rapports en ayant effectué, si nécessaire, des relances lorsque les délais ne sont pas respectés.

Je tiens à saluer tout particulièrement le président Didier-Yves RACAPÉ qui a mis toute son énergie pour que ce projet aboutisse.

Les bonnes relations qui se sont ainsi créées, sous l'égide du tribunal, entre la Compagnie Régionale et le greffe du tribunal, doivent être maintenues, car c'est notre intérêt commun de travailler ensemble à améliorer les services que nous rendons les uns et les autres aux entreprises parisiennes.

Il reste maintenant à travailler en commun à la signature électronique des ordonnances, puis à la possibilité de l'envoi par les entreprises de leurs comptes annuels au greffe par voie électronique.

L'attention à porter sur les informations à saisir :

Le but est atteint, après de multiples essais, la familiarisation avec Access et l'exportation des données sur Excel, la coordination avec les services informatiques du greffe, l'aide permanente de votre compagnie régionale permettent maintenant au Tribunal de traiter la plupart des opérations de commissariats aux apports (et au sens large de toutes les missions relevant d'une ordonnance du Président du Tribunal) par la voie informatique.

Finis les longs rapports à transmettre : le moins de papier possible (j'insiste : sauf cas exceptionnel il n'y a aucun rapport papier à faire suivre, tout est électronique). Toutes les missions sont également prévues : vous trouvez sur le masque de saisie dans la rubrique nature de la mission tous les cas avec une rubrique autre (pour pallier toute éventualité non prévue).

Pour éviter tout papier un peu d'attention suffit.

Évitez également les courriels : le délégué général aux commissariats, qui est aussi un des vôtres, ne se sentira pas moins apprécié parce qu'il a moins de courrier, bien au contraire il pourra se consacrer à l'essentiel : rendre les ordonnances le plus vite possible afin de donner satisfaction aux requêtes des entreprises pratiquement par retour.

Sur ce plan, j'insiste, le but de l'opération est que les entreprises concernées soient pleinement satisfaites du délai dans lequel il leur est répondu.

Que pour votre part vous soyez satisfaits d'exercer une nouvelle mission, je n'en doute pas, mais l'essentiel c'est l'entreprise, à qui vous, le greffe et le tribunal doivent donner satisfaction : autrement dit le client c'est l'entreprise ; mais là je n'ai pas à vous convaincre : votre tâche de tous les jours consiste précisément à rendre service.

Cette communication peut vous paraître bien terre à terre, mais il faut bien que l'intendance suive et l'intendance c'est moi.

Vous trouverez des considérations plus élevées dans les communications du

Président du Tribunal, de la greffière en chef du Tribunal de commerce de Paris et sur les recommandations de votre Président, Didier-Yves RACAPÉ, que je remercie tout spécialement de son aide.

Ramon GONZALEZ,
Président de Chambre au Tribunal de commerce de Paris

Depuis l'an 2000 le greffe du Tribunal de commerce de Paris a progressivement rendu tous les services du Greffe accessibles sur Internet. Les internautes peuvent accéder aux fiches formalités du Greffe mais aussi effectuer des formalités totalement dématérialisées comme s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés ou déposer des comptes annuels.

Une nouvelle étape a été franchie avec l'application développée conjointement par la CRCC de Paris et le Greffe.

Cette application, simple dans sa conception, n'en est pas moins terriblement efficace.

Première du genre, elle permet au commissaire aux comptes désigné d'établir en quelques minutes un compte rendu de fin de mission qui ne nécessite aucun retraitement par le greffe ou par le tribunal et qui pourtant donne toute l'information nécessaire au juge chargé du contrôle des désignations des commissaires aux comptes.

C'est donc une réalisation où chaque participant y trouve un intérêt certain et qui combine simplicité et rapidité.

C'est sûrement un modèle qui pourrait être transposé pour d'autres professions, experts, mandataires...

S. REGNARD,
greffier associé TC Paris

Modalités de traitement des dossiers pour lesquels les Commissaires aux comptes sont nommés Commissaires aux apports.

1° Traitement

Une seule modification, il est dorénavant écrit dans le corps de l'Ordonnance que le ou les commissaires aux comptes disposent d'un délai minimum de 35 jours pour exécuter leur mission, et ce à compter de la date de l'Ordonnance.

2° Suivi

La procédure est progressivement dématérialisée.

D'une part le CAC, ou le cas échéant les CAC si collègue, recevront d'ici quelques semaines par mail la copie de l'Ordonnance et ses annexes, l'Ordonnance n'étant envoyée par voie postale qu'au requérant.

D'autre part le CAC désigné ou en cas de collègue, le CAC désigné en premier se verra dans l'obligation d'effectuer le compte rendu de mission et d'y joindre la ou les attestations d'indépendance et d'impartialité ainsi que la lettre de mission-budget revêtue du « bon pour accord » en matière d'honoraires.

Cette procédure se fait via une adresse web spécialement délivrée par le Greffe et rappelée en annexe de l'Ordonnance. Les modalités de connexion seront spécifiques à chaque Ordonnance délivrée et ces mots de passe vous seront également communiqués en annexe de l'Ordonnance.

Retrouvez des exemples d'ordonnance de nomination sur le site internet de la CRCC de Paris.



Le 13 octobre 2010, le Commissaire européen au marché intérieur, Michel BARNIER, a fait publier un Livre vert sur l'audit et la crise, intitulé « politique en matière d'audit : les leçons de la crise ».

Durant l'été 2010, les Commissaires aux Comptes français s'intéressaient à la préparation de ce Livre vert en espérant l'ouverture d'un débat sur l'harmonisation des règles au niveau européen mais craignaient parallèlement de se voir imposées de nouvelles contraintes par Bruxelles en matière d'audit.

Dès l'introduction de ce Livre vert, le Commissaire européen introduit l'hypothèse d'une responsabilité des auditeurs dans la crise du capitalisme financier survenue en 2008 :

« le fait que de nombreuses banques aient dévoilé de 2007 à 2009 des pertes énormes sur les positions qu'elles détenaient à la fois dans leurs bilans et hors bilan pose non seulement la question de savoir comment les auditeurs ont pu avaliser les comptes de leurs clients au cours de cette période, mais aussi celle de l'adéquation du cadre législatif en vigueur ».

Et parmi les perspectives retenues par Michel BARNIER pour améliorer la stabilité financière internationale, celle de « l'audit, aux côtés de la surveillance et du gouvernement d'entreprise, devrait apporter une contribution essentielle à la stabilité financière en fournissant des garanties quant à la véracité de la santé financière des entreprises ».

Pas moins !!

Et Michel Barnier, après avoir reconnu à la fin de l'introduction du Livre vert, « l'importance du rôle joué par les auditeurs, correspondant à une fonction sociale, celle de fournir un avis sur la fiabilité des états financiers des entités contrôlées », pose 38 questions en 23 pages sur l'audit et ses perspectives.

Parmi ces réflexions menées par le Livre vert et les questions soulevées en découlant, certaines sont « politiquement incorrectes ». A titre d'exemple : « Avec la consolidation du segment supérieur du marché, la désignation d'une société « Big Four » en tant qu'auditeur d'une entreprise semble procurer un niveau plus élevé de « confort ». La Commission souhaiterait néanmoins comprendre quelle est la part « d'image » et quelle part de réputation est réellement méritée ».

De manière inédite, le Livre vert demande s'il ne serait pas opportun de créer un système spécifique pour les entreprises industrielles et financières de taille conséquente : les contrôleurs seraient alors désignés et rémunérés par un organisme public : c'est là probablement une manière de tenter de répondre à la vieille objection sur l'indépendance de l'auditeur...

Au-delà de ces questions pouvant faire polémique, le Livre vert ouvre des pistes de réflexion particulièrement intéressantes, à commencer par un éventuel renforcement de la mission : la Commission évoque en particulier la possibilité d'enrichir le contenu du rapport d'audit de nouveaux éléments tels que les risques potentiels, les évolutions sectorielles, les risques de matières premières et de taux de change... En outre, Michel BARNIER souhaite que le rapport du Commissaire aux Comptes gagne en simplicité et en lisibilité, et que celui-ci étende sa mission aux informations tant prévisionnelles que sociales ou environnementales.

Par ailleurs, la Commission envisage la création d'un superviseur européen de l'audit visant à instituer une supervision unique des marchés financiers et des secteurs bancaires et de l'assurance. Mais ce Livre vert donne aussi acte de la qualité de la pratique de l'audit « à la française » et de ses spécificités, en l'occurrence en souhaitant une réflexion approfondie sur la nécessité de généraliser le co-commissariat au sein de l'Union Européenne.

Quid de l'audit des PME/PMI ? Une simple demi-page mais la prise en considération d'une éventuelle adaptation de l'audit à la taille des sociétés... avec le risque inhérent pouvant aller jusqu'à la dispense des PME d'un contrôle légal des comptes !

Cette question va relancer le débat politique entre les tenants de contrôles allégés pour les PME et le principe des grandes règles de l'audit applicables à toutes les structures auditées. La CRCC de Paris a répondu à ces questions spécifiquement (voir réponses ci-dessous).

Les Institutions représentatives de la Profession, à commencer par la CRCC, avaient jusqu'au 8 décembre pour apporter les réponses appropriées aux questions soulevées dans le livre vert.

Au début de l'année 2011, se tiendra une conférence à Bruxelles permettant de dégager des pistes éventuelles de réforme.

Livre vert : quelques réponses de la CRCC de Paris.

Retrouvez l'intégralité des réponses de la CRCC de Paris et de la CNCC sur le site internet de la CRCC de Paris.

(Question 27) La configuration actuelle du marché de l'audit pourrait-elle présenter un risque systémique ?

Le livre vert expose clairement le problème.

Le renforcement des réglementations et des obligations accentue la concentration du marché de l'audit.

Par ailleurs, les différents autorités et les banques ont largement contribué à cette situation oligopolistique, la recherche d'un « label » ayant fait consensus. Au-delà du risque systémique lié à la disparition d'un des quatre grands cabinets actuels - risque dont ils contestent la réalité -, le vrai risque de dysfonctionnement résulte de la concentration du marché.

C'est l'équilibre de l'offre d'audit qui serait à revoir avec la nécessité d'une montée en puissance de plusieurs cabinets de même importance.

(35) Seriez-vous favorable à un type de service plus simple qu'un audit, à savoir un « audit limité » ou un « examen légal », pour les états financiers des PME, à la place de l'audit légal ? Ce service devrait-il dépendre du fait qu'un comptable (interne ou externe) ayant les qualifications appropriées ait préparé les comptes ?

La valeur ajoutée de l'audit s'impose quelque soit la taille de l'entreprise : sécurité des informations financières, etc. (cf. réponse à la question n°2). Dès lors il ne peut être question de plusieurs niveaux d'audit. En revanche les moyens à mettre en œuvre peuvent être adaptés selon la taille de l'entité. A cet égard, la Norme PE française peut apparaître comme une base de réflexion intéressante.

Par ailleurs, en France, la notion de PME/PMI doit s'apprécier au regard de la distribution des entreprises (nombreuses petites entités).

Il pourrait aussi s'agir également de prendre en compte la qualité de l'organisation de la société soumise à contrôle et la compétence du personnel et des dirigeants. En France, les outils normatifs favorisent cette approche.

La présence de l'audit ne doit pas dépendre de la présence d'un comptable (interne ou externe). Seuls les moyens à mettre en œuvre peuvent en dépendre (cf Norme 630).

(36) Est-ce qu'une exemption limitée, applicable aux PME, devrait être mise en place en cas d'éventuelle interdiction future de fournir des services autres que d'audit ?

La mission d'audit relève d'une nature légale et non contractuelle et la séparation de l'audit et du conseil doit être un des piliers de la mission d'audit.

Au demeurant, les diligences directement liées (DDL) ouvrent déjà la voie à des services autres.

(37) Est-ce qu'un « audit limité » ou un « examen légal » devraient être assortis de règles moins contraignantes en ce qui concerne le contrôle de qualité interne et la surveillance des autorités ? Pourriez-vous donner des exemples pratiques du fonctionnement de tels services ?

Comme nous l'indiquions dans la réponse à la question 35, ce sont les moyens de l'audit qui doivent être adaptés et non le niveau d'audit. Il en va naturellement de même pour le contrôle qualité. Il doit donc être adapté à la typologie des mandats, avec des contraintes moins fortes pour les dossiers TPE et petites PME/PMI.

L'évolution des contrôles périodiques est à mettre en relation avec « l'audit adapté » évoqué à la question 35.

Il reste que le contrôle qualité doit être préservé afin d'apprécier le respect des normes et d'évaluer la déontologie et l'indépendance des auditeurs.

Le rôle de la Commission Européenne

La Commission Européenne est chargée de contrôler l'application du droit européen dans les Etats membres et de proposer au Conseil de l'Union européenne et au parlement européen des projets de réglementation.

C'est dans le cadre de cette dernière fonction que le livre vert s'intègre. Celui-ci a comme rôle de stimuler la réflexion au niveau européen en invitant différents interlocuteurs au débat sur un sujet particulier. Ainsi introduit-il parfois un développement législatif alors proposé dans un livre blanc.

Qu'est ce qu'un livre vert ?

Le livre vert est un document publié par la Commission européenne qui a pour objectif principal de stimuler une réflexion au niveau européen sur un sujet particulier. Il invite ainsi les parties (individus, organisations privées, autorités publiques) à participer à un processus de consultation et de débat sur la base des propositions qu'ils émettent.



PORTAIL DE LA CRCC : ENCORE PLUS D'OUTILS A VOTRE SERVICE

Notre environnement professionnel évolue en permanence et l'abondance des textes qui nous concernent directement ne se tarit pas.

Depuis plusieurs années la CRCC de PARIS met à votre disposition sur son site, en accès direct (sans mot de passe) et simple (formats Word et Excel), un ensemble d'outils pratiques qui vous sont utiles tout au long de vos missions et dans la sécurisation de votre organisation interne.

Et il y a juste un an, afin de la rapprocher davantage de notre démarche d'audit adaptée aux NEP et mettre l'accent sur les outils prioritaires « indispensables », l'architecture générale du site a changé. Elle s'articule désormais autour des axes suivants :

1. 10 outils indispensables (attention nouveautés)
2. G.E.P Pack gestion du cabinet (attention nouveautés)
3. Les incontournables de la mission (attention nouveautés)
4. Gestion approfondie, outils complémentaires
5. Difficultés des entreprises
6. Contrôle qualité
7. Modèles : rapports - attestations

Aujourd'hui, notre actualité est dominée par les textes et obligations nouvelles liées à la vigilance, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme (LBAT).

Aussi, nous avons de nouveau actualisé le portail et ajouté 4 nouveaux outils importants, conformes à ces règles. (les paragraphes concernés sont précisés §):

- Questionnaire « acceptation d'un nouveau mandat » (§1, §3 IM1)
- Guide d'analyse des procédures cabinet au regard de la NEP 9605 (§1)
- « Guide d'exercice professionnel », nouveau sommaire (§2)
- Questionnaire d'analyse des diligences au regard de la NEP 9605 (§3. IM2)

D'autres outils seront revus avec un « marquage » « V.B : attention vigilance blanchiment », en regard des questions sur lesquelles une attention particulière doit être portée.

Le premier de cette série est le :


- Questionnaire d'évaluation du risque d'anomalies (§1.3 et §3. IM2)

Cette actualisation se poursuivra dans les mois à venir avec le souci constant de veiller à votre « sérénité » et à votre « sécurité ».

Enfin, vous ne pouvez plus ignorer que chaque cabinet doit mettre en place un « GEP : guide d'exercice professionnel » conformément aux exigences de l'article 15 du Code de Déontologie. Pour vous assister, nous avons remanié et renommé notre « pack gestion » qui s'est enrichi des outils précédents et d'un sommaire plus adapté (§2).

N'oubliez pas : ces outils sont simples, disponibles librement, adaptables aux besoins et particularités de chaque cabinet.

Catherine BERGES, superviseur au pôle « contrôle qualité »
Alain RINAUDO, Vice-Président délégué en charge du « contrôle qualité »



BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS

Partenaire de votre profession

Votre activité professionnelle est une priorité, il était donc important de devenir le partenaire privilégié de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. Nous souhaitons ainsi vous faire bénéficier de nos solutions dédiées pour vous simplifier l'exploitation et le développement de votre cabinet.

- Votre temps est précieux, c'est pourquoi nous vous proposons la télécollecte des relevés bancaires de nos clients communs via la plateforme de la profession, jedeclare.com.
- Interlocuteur de référence des TPE-PME, près de 9 000 professions libérales en Ile de France nous font déjà confiance pour les accompagner et 1 artisan sur 3 est client du Groupe Banque Populaire.
- Profitez de nos offres de la gamme : « **Atout Libéral** », une gamme de services et de prêts spécifiques.

Pour rencontrer votre conseiller dédié, contactez nous par mail :
professionnelles@rivesparis.banquepopulaire.fr
ou directement par téléphone au **01.73.07.58.43** ou **01.73.07.58.44** (tarif local).

Banque Populaire Rives de Paris - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier, et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 RCS Paris - Société de courtage en assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 022 545 - 76-78, avenue de France - 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37 - Télécopie : 01 73 07 48 00 Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr - Numéro d'identification intracommunautaire FR 59 552 002 313 - Code APE 6419Z

